



**Discours**  
**du Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée**  
**parlementaire de la Francophonie,**  
**M. Jacques Krabal**

---

**Assemblée générale de l'UCESIF**  
**Au Conseil économique, social et environnemental**

**20 mars 2019**

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs les présidents et membres de l'UCESIF,

Chers amis,

La tenue de votre assemblée extraordinaire de l'Union des CESE et Institutions similaires francophones (UCESIF) marque le nouveau souffle politique qui émerge au sein de la Francophonie. Elle souligne également la nécessité de la modernisation des institutions à laquelle nous aspirons tous.

C'est un événement parce que votre assemblée se déroule pour la première fois, ici à Paris, en cette Journée internationale de la Francophonie.

En tant que Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, je suis heureux de débattre avec vous sur l'expérience de l'APF en tant qu'Assemblée consultative de la Francophonie. Cette réflexion est au cœur de nos préoccupations.

Aborder ce sujet, témoigne, à mon sens, du chemin que nous avons parcouru ensemble avec l'APF et le CESE depuis un an. Mais cela témoigne aussi du chemin qu'il nous reste à parcourir collectivement pour mieux adapter les institutions francophones aux nouveaux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle.

Permettez-moi d'en rappeler quelques grandes lignes, avec un point d'histoire.

Rappelons-nous que dans l'histoire féconde de la Francophonie, les parlementaires ont toujours joué un rôle important avec comme socle la

pensée de Léopold Sédar Senghor : **La langue française** et ses valeurs universelles d'une part et, d'autre part, **la politique multilatérale**.

Créé en 1967 sous le nom de d'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), avant devenir l'APF en 1997, notre Assemblée est l'une des premières institutions de la Francophonie. Ce sont encore les parlementaires qui sont à l'initiative de la création de l'ACCT, l'ancêtre de l'OIF. Voilà un point qui mérite d'être gardé à l'esprit.

C'est en 2005, au titre de l'article 2 de la charte de la Francophonie que l'APF devient l'assemblée consultative de la Francophonie.

Cet élément ne m'a pas échappé quand j'ai été élu Secrétaire général parlementaire en 2018.

Au même moment paraît l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental sur « le rôle de la France dans une Francophonie dynamique ». Je constate que ce riche avis, d'une grande qualité, présenté par Marie-Beatrice Levaux, est un riche plaidoyer pour donner plus de place à la société civile et à la jeunesse dans les institutions francophones.

Au-delà de ce plaidoyer, ce rapport montre le manque de visibilité de nos institutions.

J'observe par ailleurs qu'à aucun endroit, parmi les 130 pages de l'avis, n'est fait référence à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Si je suis interpellé, je ne suis pas abattu. Cela correspond à la situation et aux remarques formulées par de nombreux acteurs de la Francophonie. Tous attendent justement un réveil, un sursaut, de ses institutions.

Et comme je vous l'ai dit plus haut, la charte de la Francophonie consacre l'APF comme assemblée consultative de la Francophonie. La réalité m'oblige à vous dire qu'elle est peu souvent consultée !

Certes, on m'indique que la dimension consultative n'a jamais été clairement explicitée et qu'elle se résume en fait à l'Avis de l'APF présenté lors des Sommets de la Francophonie et à la participation de la Secrétaire générale, clé de voûte des institutions, à la séance plénière annuelle de notre assemblée.

Pourtant, de notre point de vue, l'APF devrait être régulièrement consultée sur les questions d'actualité importantes, les principaux dossiers politiques, en particulier ceux concernant la démocratie et les droits de l'homme. Bien sûr, il existe de réelles coopérations en pratique et un dialogue constant sur ces sujets avec l'OIF que je salue mais j'ai parfois eu le sentiment que nous travaillons côte-à-côte sans jamais véritablement agir ensemble.

Mais j'ai bon espoir que cela change avec la nouvelle Secrétaire générale, Louise Mushikiwabo, et son équipe.

Plus difficile encore à admettre pour les parlementaires : l'APF, considérée pourtant comme vigie de la démocratie - selon l'heureuse formule d'Abdou Diouf -, n'avait plus obtenu de présidence de missions

électorales depuis 2005, année de la signature de la Charte de la Francophonie !

Mais après la mission de Madagascar fin 2018, présidée par mon collègue Philippe Courard, président du Parlement de Wallonie-Bruxelles, nous espérons que, là aussi, que la situation puisse se renverser.

Je voudrais rappeler encore que si l'OIF représente les Etats et les gouvernements, l'APF, quant à elle, est ne l'oublions pas, le porte-voix de 87 parlements et sections parlementaires membres. Et nous ne voulons pas nous défilier quant à nos responsabilités politiques.

D'autant plus que tous les opérateurs, tous les militants associatifs de la Francophonie, toutes les organisations internationales telles que la FAO, l'OMC ou ONUSIDA - je dis bien tous ceux que j'ai pu rencontrer – souhaitent que l'APF puisse prendre encore plus de responsabilités. Ils réaffirment le rôle essentiel des parlementaires au sein des institutions. Ils attendent une Francophonie plus politique, c'est-à-dire tournée vers les besoins et attentes des peuples qu'expriment les parlements mais aussi vous, les Cese ; Car les parlementaires représentent avant tout les peuples, dans toutes leur richesse, leur diversité... Ces forces vives que l'on appelle communément « la société civile ».

C'est aussi là que nos destins se croisent, puisque les assemblées consultatives telles que le CESE sont composées de représentants sociaux (syndicats patronaux et de salariés, associations...) et permettent une représentation des organisations professionnelles et une communication entre les différents acteurs de l'économie et de la société.

Cette représentation socio-professionnelle est un atout, aux côtés de la représentation parlementaire élue, pour faire avancer dans l'espace francophone les intérêts du monde de l'entreprise et des associations, favoriser l'entrepreneuriat, donner plus de place à la jeunesse et à l'égalité femme-homme, ainsi qu'à l'école et à la citoyenneté.

C'est pourquoi, tout au long de l'année 2018, au nom de l'APF, mon discours a été partout constant : aux Conseils permanents de la Francophonie, aux audiences avec la Secrétaire générale, aux réunions à l'OIF, dans le cadre de mes allocutions parlementaires ou devant nos partenaires... je me suis attaché à engager la Francophonie à une modernisation institutionnelle pour accroître la visibilité et la lisibilité de nos instances et donner plus de sens au projet politique qu'elle porte.

Le 25 septembre, j'intervenais ici-même en séance plénière du CESE. Mais aussi, de façon bilatérale, comme par exemple avec Marie-Béatrice Levaux, avec votre secrétaire général, Christophe Michaël – ou bien avec Charles Koffi Diby, Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Côte d'Ivoire (Cesec), en octobre dernier.

Ces discussions franches et sincères nous permettent de confronter nos réflexions communes à vouloir, d'une part, asseoir la légitimité politique de l'APF dans les institutions de la Francophonie et, d'autre part, intégrer la société civile organisée dans ce nouveau modèle que nous avons à construire.

L'APF s'engage d'ailleurs collectivement dans une dynamique nouvelle avec un nouveau cadre stratégique plus politique, des orientations claires et des actions précises et mesurables qui vous ont été présentées et pour lesquels nous vous avons consultées.

De votre côté, vous avez également avancé avec :

- En septembre : la résolution du CESE, qui rappelle son attachement à la reconnaissance du rôle des membres de la société civile organisée dans l'espace international francophone ;
- En décembre : à l'issue de votre assemblée générale, l'UCESIF, qui adopte la déclaration de Bucarest appelant à la reconnaissance des assemblées des sociétés civiles organisées francophones.

Aujourd'hui, votre assemblée extraordinaire se tient à un moment important de l'histoire de la Francophonie. Les chefs d'Etat réunis au Sommet de la Francophonie à Erevan nous ont invités à dessiner les contours d'une Francophonie plus ambitieuse, porteuse d'intérêts collectifs, en lien avec les aspirations des populations francophones.

Ils ont appelé la nouvelle Secrétaire générale de la Francophonie et la présidence arménienne à engager un travail collectif de débats et de propositions qui nous conduira, ensemble, en 2020, pour le jubilé de l'ACCT devenue OIF, à des changements nécessaires auxquels nous devons tous réfléchir dès à présent.

Et pour en avoir discuté avec elle le 8 mars dernier, je sais que la Secrétaire générale de la Francophonie a la ferme volonté d'engager rapidement ce processus. Vanessa Lamothe Matignon, nommée auprès d'elle au poste de conseiller en charge de la stratégie et des instances, en sera l'une des chevilles ouvrières.

Lors de cette audience, la Secrétaire générale de la Francophonie a d'ailleurs répondu positivement à ma proposition de constitution d'une commission consultative rassemblant l'APF et l'OIF dans les plus brefs délais pour travailler à plus de cohérence et de lisibilité de nos institutions.

Et à la suite de ces premiers échanges, je ne manquerais pas de vous solliciter. Je reste pour ma part convaincu qu'une plus grande interaction entre société civile et les parlements de l'espace francophone permettrait de renforcer l'efficacité de nos actions et la légitimité des politiques gouvernementales. C'est ce que j'avais déjà défendu à Erevan.

Nous percevons tous, en effet, face aux contestations qui montent dans nos pays, et dans d'autres, que nous assistons à une nouvelle conception du monde et à la nécessité de mettre en place de nouvelles représentations sociales et politiques.

Tout doit être fait, et il y a urgence, pour redonner des couleurs à la démocratie en écoutant et en prenant plus largement en compte les attentes de nos concitoyens. Pour cela, nous devons essayer de davantage nous appuyer sur les sociétés civiles organisées que vous représentez.

Mesdames et Messieurs,

Les repères d'hier, que l'on croyait immuables, volent en éclat. Il faut avoir conscience que ces crises multiformes qui traversent nos sociétés recouvrent avant tout une crise de sens.

Nos concitoyens ne se retrouvent plus dans la politique. Face à ce désarroi, nous devons collectivement proposer un nouveau cadre social et un projet cohérent qui donne un cap à atteindre, des orientations clairement définies.

C'est le rôle de la société civile organisée de faire remonter les besoins, les aspirations des citoyens. Transformer ces aspirations en actions

concrètes, inscrites dans la loi, c'est en revanche de notre responsabilité, nous les parlementaires.

Devant la complexité de ce monde et le déséquilibre grandissant entre les citoyens qui pensent « local » et la globalisation de l'économie, face à l'inquiétude de nos populations devant cette mondialisation qui semble ne pas pouvoir être maîtrisée, il faut être en mesure de réconcilier le « global » et le « local ». Jacques Delors disait même que c'était « l'élément essentiel pour redonner toute sa noblesse et toute son efficacité à la politique »

Nous avons donc besoin de l'expertise de la société civile et de son rôle de médiation dans l'espace francophone.

Je pense que nous devons davantage utiliser vos rapports et vos études qui sont souvent sous exploités et sous utilisés dans nos parlements réciproques.

Et comme nécessité fait loi, l'urgence est aussi de redonner toute leur place aux parlements pour mettre en place des actions concrètes et pragmatiques. Et ce davantage en coopération avec vous et donc avec la société civile

La Secrétaire générale m'a encouragé à poursuivre les changements engagés à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour qu'elle réponde efficacement à ces nouveaux enjeux.

Notre assemblée s'est engagée, depuis notre Bureau de Bruxelles de février dernier, sous l'impulsion du président François Paradis, à moderniser le fonctionnement de l'APF en respectant 3 obligations :

- L'obligation de rendre compte ;

- L'obligation de résultats ;
- Et l'obligation de transparence.

Sans rien abandonner de nos missions historiques de solidarité et d'accompagnement aux parlements, nous sommes prêts à adapter les statuts de notre assemblée pour qu'elle devienne véritablement l'institution politique de la Francophonie avec la Secrétaire générale de la Francophonie, l'OIF et, notamment, sa Direction "Affaires politiques et gouvernance démocratique".

Je sais que vous travaillez aussi dans vos propres instances à cette modernisation. Votre président Iacob BACIU vous a invité également – je le cite – « à transformer votre travail en plus d'action et moins de discussions et que chacun d'entre vous fasse quelque chose dans son propre pays afin que le dialogue social devienne le moyen de diminuer les inégalités, d'imposer des relations de travail correctes et équitables, d'assurer la prospérité et la sécurité des populations pour garantir un avenir certain pour tous les pays du monde »

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes sur le point d'écrire une nouvelle page de notre histoire commune.

L'occasion nous est enfin donnée de passer des déclarations de bonnes intentions à la concrétisation d'un nouveau projet politique en lien avec les aspirations de nos populations. Nous avons le devoir de contribuer à dessiner les contours de la Francophonie du XXI<sup>e</sup> siècle : plus audacieuse, plus ambitieuse mais aussi plus efficace !

Nous avons la lourde mais passionnante tâche de contribuer à un meilleur fonctionnement de nos institutions, à les adapter aux enjeux nouveaux, à clarifier les responsabilités de chacun et à organiser la subsidiarité, non pas comme un alibi, mais comme un outil efficace à la politique qui sera mise en œuvre. Alors, à l'heure où nous entrons dans une période féconde en propositions concrètes qui nous amènera ensemble au Sommet de Tunis de 2020, je souhaiterais que nous gardions tous en mémoire les mots de Saint-Exupéry dans *Terre des hommes*, et que ces mots guident nos réflexions :

« Être homme [et être femme], c'est précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi. C'est être fier d'une victoire que les camarades ont remportée. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde ».

Posons dans l'espace francophone ces nouvelles pierres de coopération entre tous les acteurs et particulièrement entre nos deux institutions ; APF et UCESIF.

Ensemble parlementaires et sociétés civiles, faisons gagner les peuples francophones.

Je vous remercie.